

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 056-265601245-20240516-DEL_202442-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-42

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	7	10

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland.

Absents : DE FOUGEROLLES May donne pouvoir à Roland TOURNIER, LE ROUX Frédéric donne pouvoir à François LE ROUX, Matthieu GAILLARD donne pouvoir à Philippe LE FUR.

Date de la convocation :

13 mai 2024

Date d'affichage :

13 mai 2024

Secrétaire de séance : LE BERRE Claudine

Objet de la délibération :

**TAUX DE
FONGIBILITE
DES CREDITS**

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

